Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260224-2026_0010-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS
République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	17	25

Vote
Mains levées Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 26/02/2026
Et
Publication ou notification du : 26/02/2026

L'an 2026, le 24 Février à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de BEVIERE Jean-Noël, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2026.
Présents : M. BEVIERE Jean-Noël, Maire, Mmes : AUPIED Sandrine, BAYON Hélène, GEFFROY Maryline, GESLAND Françoise, HAMON Marie-Claire, ROBIN Laëtitia, VERE Martine, MM : BONNIOT Thomas (arrivé à 18h33), BROSSAULT Christophe, CADET PASCAL, CAILLEAU Claude, DESILLE Bertrand, FRIN Joël, GEFFRAULT Pierre, HAMELOT Christian (arrivé à 19h23 ayant donné procuration à M. DESILLE), LAMY Jean-Claude, LE GOUEFFLEC Christophe
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BESNOUIN Caroline à Mme GESLAND Françoise, BONAMY Marina à M. BROSSAULT Christophe, LE BIHAN Christine à M. FRIN Joël, RENOU Séverine à Mme BAYON Hélène, MM : FERRE Fabien à Mme ROBIN Laëtitia, GALANT Pierre à Mme AUPIED Sandrine, GASNIER David à M. GEFFRAULT Pierre
Absent(s) : Mmes : BOUVIER Laetitia, SOCKATH Monique

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROBIN Laëtitia

2026-010 – ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENTS

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits budgétaires affectés aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP). Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à un exercice budgétaire l'intégralité d'une dépense pluriannuelle. Instrument de pilotage financier, la procédure des AP/CP favorise une gestion pluriannuelle des investissements.

L'autorisation de programme (AP) est la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'une opération d'investissement. Elle demeure valable sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant les différents exercices budgétaires. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Il est nécessaire d'actualiser les autorisations de programme en fonction de la réalisation du budget 2025 et de l'évolution du planning de certaines opérations.

n° de l'autorisation de programme (AP)	**libéllé**	**montant de l'AP**	**montant des crédits de paiement (CP) en euros**				
			CP antérieurs	2026	2027	2028	2029
2019-1	aménagement ilot Sévigné	415 000	29 413	200 000	50 000	50 000	85 587
2022-2	complexe sportif	11 400 000	8 655 401	2 054 843	300 000	300 000	89 756
2022-4	étang Moulin aux Moines	266 782	206 782	60 000			

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260224-2026_0010-DE

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à la majorité des membres

APPROUVE l'actualisation des autorisations de programme et crédits de paiements pour les montants indiqués ci-dessus pour le budget principal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/02/2025
Le Maire
Jean-Noël BEVIERE

Le Secrétaire
Laëtitia ROBIN